

Formulaire d'inscription 2024/2025

Élève : Nom: Prénom:

Date de naissance: Nom et prénom du représentant légal:

Adresse postale:

Mail: Téléphone:

Nouvel.lle élève (24/25)

Élève en 23/24

Élève en/avant 22/23

Choix du/des cours :

JOUR/HEURE	DISCIPLINE	PROFESSEUR/E

A REMPLIR PAR LA DIRECTION

• TARIFS

1 COURS PAR SEMAINE 45 MIN

60.-/MOIS

4 HEURES PAR SEMAINE

220.-/MOIS

1 COURS PAR SEMAINE 1H

70.-/MOIS

5 HEURES ET + PAR SEMAINE

250.-/MOIS

1 COURS PAR SEMAINE 1H15

80.-/MOIS

CARTE 10 COURS 45 MIN

250.-/CARTE

2 HEURES PAR SEMAINE

130.-/MOIS

CARTE 10 COURS 1H

275.-/CARTE

3 HEURES PAR SEMAINE

180.-/MOIS

CARTE 10 COURS 1H15

300.-/CARTE

AUTRE :

.....

Montant : CHF **+20.- FRAIS D'INSCRIPTION** (si nouvel élève) = CHF

-10% à partir de la 2ème personne d'une même famille inscrite et pour les étudiants des hautes écoles

Autres membres de la famille inscrits

Déduction éventuelle = CHF.

Le MONTANT TOTAL des écolages de cette saison s'élève à CHF.

• MODE DE PAIEMENT

A REMPLIR PAR L'ÉLÈVE/LE REPRÉSENTANT LÉGAL

Mensuel (avant le 10 de chaque mois)

Semestriel (avant le 10.09.24 et avant le 10.02.25)

Annuel (à régler à l'inscription)

Carte de 10 cours (valable durant 15 semaines de cours)

JE SOUHAITE RÉGLER EN : ESPÈCES VIREMENT - Association FACE Meyrin - IBAN: CH82 0900 0000 1601 7409 1

Conditions Générales

Je soussigné(e) accepte les conditions générales transmises par mail et rédigées au dos du présent formulaire d'inscription, dont je déclare avoir pris connaissance le /..... /..... .

Règlement

Je soussigné(e)..... règle en espèces le /..... /..... **OU** règle par virement bancaire avant le /..... /..... (7 jours à compter de la signature) la somme deCHF représentant:

1er mois

1er semestre année entière

carte de cours

frais d'inscription

Signature de l'élève ou de son représentant légal

Signature de la direction

Conditions Générales 2024/25

- **Art.1** L'élève s'inscrit pour une année scolaire de cours (10 mois) soit 2 semestres: de Septembre à Janvier puis de Février à Juin. Il est possible de s'inscrire en cours d'année auquel cas, les mois déjà écoulés seront déduits du montant total de l'écolage.
- **Art.2** Les inscriptions pour des périodes plus courtes se font sous la forme d'une carte de 10 cours utilisable dans les 15 semaines de cours dès le premier cours. Une carte achetée pour la saison en cours doit être entièrement utilisée avant la fin de cette saison. Les cours restants sur une carte non terminée ne pourront pas être reportés sur la saison suivante ni remboursés.
- **Art.3** Les écolages sont fixés sur une période de 10 mois et payables sur facture selon le mode de paiement choisi à l'inscription.
- **Art.4** Le paiement des écolages mensuels est à verser avant **le 10 de chaque mois**. En cas de retard de paiement, la direction se réserve le droit de refuser l'élève au sein des cours. En cas de retard de paiement de plus de 2 mois, le montant total de l'écolage devient exigible, le montant du recommandé envoyé par courrier ainsi que 5CHF de dédommagement seront réclamés pour chaque rappel.
- **Art.5** La taxe d'inscription de 20 CHF est destinée à couvrir les frais administratifs. Elle est perçue à la signature de l'inscription pour les nouveaux élèves des Studios FACE, que ce soit pour un abonnement annuel ou pour l'achat de sa première carte.
- **Art. 6** Il n'est possible d'effectuer qu'un seul essai à 15 CHF par cours. Si l'élève revient sans inscription dans le même cours, celui-ci sera comptabilisé comme un cours à l'unité à 35 CHF.
- **Art.7** Les cours n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires et jours fériés officiels du Canton de Genève, ainsi que la semaine du **16 au 20 décembre 2024** et celle du **23 au 27 juin 2025**. Le montant des écolages tient compte des vacances scolaires officielles et autres semaines pendant lesquelles l'école est fermée.
- **Art.8** Les cours manqués par l'élève ne sont pas remboursés. En cas de maladie ou d'accident, une suspension de paiement ou une réduction du prix peuvent être accordées si la durée de l'absence est supérieure à un mois, sur présentation d'un certificat médical. L'élève peut demander à rattraper un cours manqué par un autre cours de son choix, **à condition d'en faire la demande par mail auprès de la direction** et d'obtenir son accord.
- **Art.9** L'élève peut résilier le contrat d'inscription pour la fin du premier semestre **par une lettre recommandée parvenue à la direction de l'école le 31 janvier au plus tard**. Les cas de force majeure restent réservés et soumis à l'appréciation de la direction de l'école: ce sont les seuls cas de figure qui peuvent engendrer un remboursement des écolages déjà réglés.
- **Art.10** Les risques de maladie et d'accident ne sont pas couverts par l'école. Les élèves doivent par conséquent, s'assurer eux-mêmes contre ces risques. **Il leur est recommandé de souscrire à une assurance civile.**
- **Art.11** Des changements de cours, niveau et discipline, peuvent se faire en cours de saison **avec l'accord de la direction**.
- **Art.12** **La direction de l'école se réserve le droit de renvoyer tout élève dont le comportement est perturbateur.** De même, les élèves ne seront pas admis en cours s'ils ne respectent pas les conditions générales de l'école.
- **Art.13** La direction décline toute responsabilité pour les objets oubliés, échangés ou volés dans l'école et dans les lieux de répétitions et spectacles.

Autorisation de diffusion d'images

Je, soussigné(e) autorise **Studios FACE** à publier des photographies et/ou vidéos de moi/mon/mes enfant(s)..... sur les réseaux sociaux et sur le site internet de l'école, dans le cadre de la communication et promotion relatives à l'école de danse. Je comprends que ces images seront accessibles publiquement et j'accepte qu'elles soient utilisées dans le respect de ma dignité/de la dignité de mon/mes enfant(s). Cette autorisation est valable jusqu'à nouvel ordre.

Fait à:

le:

Signature: